

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-110
 Séance du 24 septembre 2025

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et des propriétaires de locaux commerciaux vacants en centre-ville pour la mise en œuvre de vitrophanies

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	5	8

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Michel **SELLENS** procuration à C. **ROUX**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Jean Christian **REY**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et des propriétaires de locaux commerciaux vacants en centre-ville pour la mise en œuvre de vitrophanies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la Loi n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019 ;

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020 ;

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 15 décembre 2020, adopté par délibération n°2020-12-076 ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et les propriétaires de locaux commerciaux annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Jean-Yves CHAPLET

